

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARRAISANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arriérés alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de leurs instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avant eux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : Mgr Persico confère à Mgr C. F. Cazeau le titre de chanoine honoraire d'Aquin. — Mgr Racine, évêque de Sherbrooke, invite les cultivateurs des Bois-francs à ne pas quitter leurs terres. — Les exercices militaires au Collège de Ste. Anne. — Quelques détails concernant la prochaine exhibition qui doit avoir lieu à Montréal. — Etablissement d'une Société d'horticulture dans le comté de l'Islet. — Une députation des députés de la Chambre des Communes doit avoir une entrevue avec l'Hon. M. Tilly, dans le but d'obtenir une plus grande production quant aux produits de la ferme sur nos marchés. — Nouvel arpentage commencé relativement la ligne de chemin de fer entre Québec et le lac St. Jean. — Mouvement d'émigration en faveur de Manitoba; qu'est-ce que Manitoba? — Secours en faveur de l'Irlande par le Parlement Fédéral, par le Congrès des Etats-Unis et les propriétaires de l'Univ. — La loi de faillite sera abolie. — M. F. Houde, député de Maskinongé à la Chambre des Communes. — Détails concernant le Département des Postes du Canada.

Causette Agricole : Amendements et améliorations des terres (Suite). — Emploi des fumiers et transport des différents engrais.

Sujets divers : La colique chez les chevaux. — Danger de semer les graines dans une couche trop chaude.

Correspondance : L'émigration de nos compatriotes; nécessité de favoriser nos manufactures domestiques; le luxe et l'ivrognerie sont les principales causes de cette émigration constante de notre population.

Bibliographie : Mois pratique de St. Joseph; Mois de St. Joseph; Légendes de St. Joseph: en vente chez MM. Rolland et Fils, libraires à Montréal. — On peut se procurer au Bureau de la Gazette des Campagnes le "Livre de prières à St. Joseph, recueillies par M. l'abbé J. Palatin, Prêtre de St. Sulpice; Prix: 35 cts.

Choses et autres : Terres cédées dans le Manitoba et le Nord-Ouest. — L'éducation agricole. — Soins à donner au pouliller. — Soins à donner aux veaux. — Quantité de lait pour une livre de fromage.

Recettes : Moyen de rendre les chaussures imperméables à l'eau. — Remède bizarre et très-efficace contre la faiblesse de la vue

REVUE DE LA SEMAINE

Ces jours derniers, Mgr Cazeau recevait de Mgr Persico, évêque des diocèses unis d'Aquin, Pontecorvo et Soru, des lettres lui conférant le titre de chanoine honoraire d'Aquin. Mgr Persico, qui vécut longtemps parmi nous n'a pas oublié ses amis du Canada. Cette haute dignité, est, pour Mgr Cazeau le digne couronnement des brillantes fêtes de ses noces d'or. Le titre de chanoine d'Aquin donne à l'illustre Prêlat le droit de porter la cappa, et d'officier avec la mitre. — *L'Abeille* du Séminaire de Québec.

— Sa Grandeur Mgr Racine, évêque de Sherbrooke, s'est arrêté à Warwick, lundi, 23 février dernier, en visite chez Messire Pothier.

Comme c'était l'heure de la prière du carême, les paroissiens se rendirent en foule à l'église où Sa Grandeur fit une allocution sur l'Eucharistie.

Avant de descendre de la chaire, Mgr félicita les paroissiens de Warwick des généreux sacrifices qu'ils s'étaient imposés pour ériger à la gloire du Très-Haut, un aussi beau temple.

Evouant ensuite ses souvenirs d'ancien missionnaire des bois-francs, il constata les heureux et immenses progrès opérés depuis. En effet de belles églises remplaçant presque partout, aujourd'hui, les humbles chapelles qui existaient du temps que Sa Grandeur habitait ces primitives missions. Monseigneur Racine termina en faisant appel à ses auditeurs, "pour les engager à demeurer sur leurs terres" et à ne pas faire comme tant d'autres qui vont "mendier leur pain en quelque sorte dans les villes des Etats-Unis..." — *L'Union des Cantons de l'Est*.

— Depuis quinze jours, quarante des élèves du Cours latin, au Collège de Ste. Anne, se livrent avec la régularité d'un soldat aux exercices militaires, qui leur sont enseignés par M. Chs. Howard Hewlett, sergent du Bataillon B, de Québec.

Plusieurs autres élèves auraient désiré former partie

Fouilleton de la "Gazette des Campagnes." — Ceux qui voudront s'abonner à la Gazette des Campagnes peuvent obtenir les premiers livraisons de "La fille du Marquis" afin d'avoir cette intéressante histoire au complet.

de la compagnie, mais le nombre limité d'accoutrements et de fusils ne permettait pas d'en admettre plus.

M. le Supérieur du Collège, avant que de consentir au vœu des élèves qui désiraient s'initier au manie- ment des armes et aux différentes évolutions mili- taires, privilège que leur accorde l'Hon. Ministre de la Milice, M. Masson, avait posé ses conditions aux élèves, savoir: "Que pas une heure ne serait prise sur le temps des études, mais qu'ils devaient prendre ce temps sur les heures de récréation, et qu'après avoir donné leur consentement ils seraient obligés de suivre régulièrement tous les exercices." Comme nous le disions plus haut, ils ont tenu parole et pas un ne manque à l'appel lors de chaque exercice.

Les exercices gymnastiques auxquels on astreint ces jeunes militaires sont un peu fatiguants, mais c'est pour eux une véritable récréation hygiénique. Il faut que le militaire, avant que d'être initié au port des armes, s'étudie à assouplir et à développer son corps; aussi sont-ils tout zèle dans ce genre d'exer- cice qu'ils font, malgré leurs quinze jours seulement de drille, avec une précision et une régularité vraiment militaire, à la grande satisfaction de M. le sergent instructeur qui nous a dit être très-satisfait du pro- grès de ces jeunes soldats.

Si les exercices se continuent ainsi, nous croyons qu'à la fin du mois, il y aura plusieurs gradués!

Si dans tous les collèges les élèves y mettent autant de bonne volonté, et nous ne doutons pas qu'il en soit ainsi, l'Hon. M. Masson aura raison d'être fier d'avoir introduit dans les collèges l'enseignement mili- taire, sans que les autres branches d'enseignement aient à en souffrir, puisque le temps qui y est consacré est seulement celui des récréations. Les élèves ont à se priver de récréations pendant une heure de la journée, et ils en font avec plaisir le sacrifice.

— Le *Nouveau Monde* informe que le comité con- joint du Conseil d'agriculture et du Conseil des arts et manufactures, nommé par le Gouvernement de Québec dans l'intérêt de l'exhibition provinciale qui devra avoir lieu en septembre prochain à Montréal, s'est réuni samedi, le 21 février dernier, et a élu M. Massue, M. P., président, et M. Bulmer vice-président des deux corps; M. C. S. Stevenson et M. le Dr. Georges Leclère devant agir comme secrétaires con joints.

Il a été résolu de tenir l'exhibition ouverte à Mont- réal pendant deux semaines, commençant le 13 sep- tembre par l'exhibition industrielle et se terminant la seconde semaine par l'exhibition agricole.

On annonce que cette exhibition se fera sous le pa- tronage du Marquis de Lorne et de la Princesse Louise. Déjà à Montréal, on est activement à l'œuvre pour assurer à cette exhibition le plus grand succès possible.

Un exposé des besoins pour cette exhibition a été préparé, et un comité composé de l'Hon. M. Louis Beaubien et de MM. Browning, Balmer et Boivin a été nommé pour s'entendre avec le Gouvernement Provincial à ce sujet. Un autre comité composé de MM. P. B. Benoit, L. H. Massue et T. Whitte députés à la Chambre des Communes, a été également nommé pour s'entendre avec l'hon. Ministre d'agri- culture à Ottawa, dans le but d'obtenir une aide pour

faire de cette exhibition, une exhibition des produits industriels et agricoles de la Puissance du Canada.

— Nous apprenons avec plaisir qu'on est en voie d'organiser une "Société d'horticulture dans le com- té de l'Islet." Nous applaudissons à cette heureuse idée. Pour notre part nous offrons notre appui le plus cordial dans le but de favoriser ce mouvement qui ne peut qu'être avantageux aux propriétaires de vergers et aux amateurs de fleurs. Quand nous aurons reçu les détails concernant cette nouvelle société, nous nous empresserons d'en faire part aux lecteurs de la *Gazette des Campagnes*.

— Le *Canada* annonce qu'une députation des mem- bres de la Chambre de Communes à Ottawa, doit avoir prochainement une entrevue avec Sir Leonard Tilly, pour demander une protection plus grande sur les produits de la ferme.

— Le *Morning Chronicle* de Québec annonce que l'on a commencé l'arpentage de la ligne de chemin de fer de Québec au lac St. Jean. On doit améliorer le tracé dans la vallée de Metabetchouan; un nouveau tracé de St. Raymond en passant par la vallée de la Rivière Batiscan et un autre du lac St. Jean qui rejoindra ce dernier, doivent être faits.

Les travaux seront exécutés sous la direction d'in- génieurs expérimentés. Nul doute que la certitude d'obtenir cette ligne de chemin de fer, engagera un grand nombre de colons à s'établir au lac St. Jean.

Nous apprenons avec plaisir que le Département d'agriculture à Ottawa vient de faire imprimer une brochure sur le Saguenay et le Lac St. Jean, dans le but de faire connaître les ressources et les avantages qu'offrent aux colons ces vastes et fertiles contrées. Le Gouvernement et le pays en général n'auront qu'à y gagner en contribuant à faire connaître à ceux qui désirent devenir colons, tous les cantons propres à la colonisation. Nous espérons que le Département de l'agriculture nous fera parvenir un exemplaire de cette brochure signalée par le *Nouveliste* de Québec.

— Le Révd Père Lacombe envoyé de Winnipeg par Mgr. l'Archevêque Taché, pour organiser dans la Province de Québec un mouvement d'émigration pour Manitoba et le Nord-Ouest, donnait dimanche, 22 février dernier, une conférence sur Manitoba au Village St Jean-Baptiste, près de Montréal. L'infatigable missionnaire du Nord-Ouest y a donné une magnifique description de Manitoba, du climat, du sol, des avantages qu'on peut y trouver, et il a re- commandé fortement l'émigration vers cette pro- vince.

Voici la description de Manitoba, donnée par le Révd Père Lacombe, dans une adresse de ce dévoué missionnaire, principalement dédiée aux gens de la campagne:

"Qu'est-ce que Manitoba?"

"1o. Je réponds à cette première question en vous disant d'abord que Manitoba est une province de la puissance canadienne qui a les mêmes lois, le même gouvernement et le même système d'écoles, que la province de Québec. De plus, je vous dis qu'en arri- vant sur les bords de la Rivière Rouge, vous y ren- contrez vos prêtres, des écoles, des collèges, des cou- vents et d'anciennes connaissances, comme ici, quand

vous passez d'une paroisse à une autre. La Rivière Rouge traverse Manitoba, et va se jeter dans le grand lac Winnipeg. Il y a aussi une autre longue rivière appelée Assiniboine, qui verse ses eaux dans la Rivière Rouge. Au confluent, c'est là que se trouvent le Fort Garry et la ville de Winnipeg, qui est la capitale de la province. Le long de la Rivière Rouge et de l'Assiniboine vous voyez plusieurs autres petites villes ou villages, où vous avez des magasins de toutes sortes, où vous procurez tout ce dont vous avez besoin, tant pour les provisions de bouche, les marchandises sèches que pour ce qui regarde l'exploitation d'une ferme. Pour un grand nombre d'articles, les prix aujourd'hui ne sont pas plus élevés qu'ici. Parmi les cultivateurs, il y en a plusieurs qui possèdent des faucheuses et des moulins à battre.

Il y a aussi des moulins à farine dans presque tous les centres un peu considérables. Les produits du pays ont un grand marché à Winnipeg, pour la consommation locale, et les grains sont transportés par le chemin de fer, au États-Unis, ici, et même en Angleterre. Le blé se vendait dernièrement de 80 cts à \$1 le boisseau. A la fin de cette entrevue, je vous donnerai un aperçu des principaux prix qu'il est utile que vous connaissiez.

— La Chambre des Communes a voté à l'unanimité la somme de \$100,000 en faveur des victimes de la détresse en Irlande.

— On annonce qu'il est probable que le congrès américain votera une somme de \$300,000 pour le soulagement de la misère en Irlande.

— Les propriétaires de l'Univers de Paris ont remis aux évêques catholiques de l'Irlande 18,000 francs pour le soulagement des pauvres soumis à une affreuse détresse en Irlande.

— On annonce que le projet de la loi abolissant la loi de faillite sera voté par le Sénat sans retard et que le Gouverneur-Général lui accordera immédiatement sa sanction.

— Nous lisons dans la *Patrie Nouvelle*, publiée à Cohoes, Etat de New-York :

“ M. Fréd. Houde, un jeune canadien repatrié, a secondé l'adresse en réponse au discours du Trône, et dans cette circonstance, il n'a pas oublié les canadiens demeurant aux États-Unis. M. Houde est un jeune homme de talent qui fera sa marque dans le monde politique tout en remplissant honorablement le mandat qui lui a été confié.”

— Nous empruntons au “ Rapport du Maître-Général des Postes pour l'année expirée le 30 juin 1879,” que nous venons de recevoir, les renseignements suivants :

En janvier 1880, l'établissement des postes comprenait 5,606 bureaux ; 452 commis, facteurs, etc., de postes urbaines ; 190 courriers-convoyeurs sur chemins de fer ; 12 inspecteurs ; 9 sous-inspecteurs ; 50 commis, messagers, etc., de bureaux d'inspection.

Pendant l'année 1879, 228 nouveaux bureaux de poste ont été ouverts.

Pour la Province de Québec le nombre approximatif des lettres, cartes postales, journaux, etc., transportés par la poste en 1879, a été comme suit : lettres,

11,000,000 ; cartes postales, 1,600,000 ; lettres chargées, 420,000 ; journaux et imprimés reçus des bureaux de publication, et payant 1 centin par livre, 1,419,868 (la province d'Ontario 2,166,523 livres) ; nombre de paquets livrés et articles divers, 1,360,000 ; nombre de paquets expédiés par la poste aux paquets, 52,000.

Le 1^{er} septembre dernier, la taxe sur les paquets clos qui sont envoyés par la poste à l'intérieur du Canada, a été réduite de 12 centins et demi par chaque poids de huit onces à 6 centins par chaque once. En vertu de ce changement, les petits paquets du poids de quatre onces et au-dessous sont admis à circuler au prix de 6 centins, au lieu de 12 et demi comme auparavant.

Par dérogation à la règle en usage de ne recevoir aucun objet en verre, on admet à présent les lunettes et les lorgnons, lorsqu'ils sont enfermés dans des enveloppes solides de manière qu'ils ne puissent pas détériorer les autres objets contenus dans les mailles.

CAUSERIE AGRICOLE

AMENDEMENTS ET AMÉLIORATIONS DES TERRES (Suite).

80. La terre de moulières, la tourbe et la terre marécageuse aquatique réunies ici, sont des terres grasses ; les moulières surtout sont des terres molles, glutineuses, remplies d'eaux et de sources qu'on ne peut faire perdre que par les saignées, et les fossés qui en détournent les eaux, par les fréquents labours ensuite, et par un plus fort marnage qu'à l'ordinaire, où le rapport des terres plus sèches, de gazons pris dans des terrains sableux, joints à des fumiers chauds et secs, mêlés, ou bien chauler aussi toutes les graines.

La tourbe, dont la plus grande partie est une dissolution des herbes ou végétaux des marais, ne peut guère s'améliorer ; les labours ne la divisent que difficilement. Les fumiers chauds de poules, de mouton, de cheval, les cendres, la marne coquillière, la chaux, les fossés qui en détournent les eaux, sont des moyens qu'on emploie pour lui faire porter des fourrages, du seigle, et quelquefois du blé, mais difficilement ; les arbres y peuvent à peine réussir. La chaux toute pure est un engrais de peu de durée dans les terres en général ; l'effet n'en est même bien sensible la première année, et se trouve anéanti à la troisième. Le fumier des poules est le plus chaud, après la chaux. On le sème sur les terres froides, à l'automne, et on l'enfouit au printemps sur les prés usés, sur le blé, dans les terres humides.

90. La craie ou crayon marneux, friable, farineux et sec, ou argilleux et frais, s'améliore avec des gazons pris dans les meilleures terres grasses ou légères, selon que le crayon est sec ou argilleux, et avec les fumiers de cheval et de vache mêlés et à demi consommés ; douze charretées par arpent, au commencement de l'automne, sont la mesure qui leur convient. Mais ce terrain n'est pas favorable aux arbres ; il convient mieux aux légumes et aux grains, comme les pois, la vesce, l'orge, l'avoine, le sainfoin ; et quelquefois même le blé, après avoir été en foin pendant deux ans, et la troisième en avoine sur le défrichement du pré. Le crayon serré et infertile par lui-même, à la propriété, comme la marne, de diviser les

autres terres et de les fertiliser, mais il a moins de vertu que la marne.

Le tuf est une matière sèche et dure, tonace, ordinairement blanchâtre, quelquefois d'autre couleur, qui n'a pas même l'apparence d'une terre. On ne saurait améliorer le tuf pour les plantes potagères ni pour les grains, quo par de fréquents labours, le rapport des terres, des gazons, des curures de marais, et une prodigieuse quantité de fumier, pour le desserrer et le rendre propre à la production, tels que le seigle et les menus grains. Douze grandes voitures de fumier n'y seront pas de trop par arpent, sans quoi les végétaux n'y trouveront aucune nourriture et n'y feront que languir. En général, toutes les mauvaises terres, comme les terres trop sèches et les terres trop fraîches consomment beaucoup de fumier, et ne s'en ressentent pas longtemps; c'est pourquoi on les met tant qu'on peut en prairies artificielles, pour s'en débarrasser; elles s'en trouvent un peu améliorées pour quelque temps.

100. La marne et la glaise ont beaucoup de rapport ensemble à la vue; la manière de les distinguer est de les éprouver à la gelée: si c'est une bonne marne, elle se réduira en poussière; si ce n'est qu'une glaise, elle ne fera que se fondre, sans se diviser entièrement dans la même année.

L'argile rouge ou terre à faire la brique et les poteries convient assez aux navets, aux pois et aux fèves, surtout quand on y a mêlé du sable, principalement à l'égard des navets. Le trèfle, la luzerne, le sainfoin, l'orge, le blé d'inde, le sarrasin et même le blé y réussissent. Cette terre, naturellement froide, qui se sèche et se durcit beaucoup en été, serait peu favorable aux plantes, si on ne l'amendait convenablement; le sable un peu gros ou graveleux, le sable noir de marais avec le fumier de cheval consommé, sont les meilleurs engrais qu'on puisse rapporter. Si elle est trop humide et froide, les fumiers de mouton et de volailles seront les plus favorables.

L'argile jaune est à peu près de même nature que la rouge, et s'améliore par les mêmes engrais: elle est propre au blé, au seigle, à l'avoine, à l'orge, etc.; elle est moins favorable aux arbres qui sont sujets à la mousse.

Emploi des fumiers et transport des différents engrais.
— Il reste à faire ici quelques observations générales sur l'emploi des fumiers et des différents engrais.

L'amas le plus considérable des fumiers, pour qu'ils soient bons, doit être dans des cours creuses, ou des fossés à l'ombre, et ils doivent être exposés aux vents du nord, où ils se chargeront de nitre, ne s'évaporeront point, et conserveront leur qualité; on ne doit pas en laisser au midi, où le soleil en dissiperait les sels, qu'en faveur des poules et volailles qui s'amuse à l'abri et chaudement pendant l'hiver à gratter et chercher quelques grains; ce qui leur est très favorable.

On sait que le fumier, dans sa chaleur, lorsqu'il fume beaucoup, ne doit être ordinairement répandu que sur champ, et avant l'hiver, pour l'enterrer au printemps quand il a jeté son feu, qui sans cela, étant mis tout chaud en terre dans cette saison, ferait éclore beaucoup d'insectes. Les fumiers de volailles qui sont très chauds, y sont encore plus sujets. Mais

quand le fumier est gras et lié, il n'y a pas de risque; il n'est utile à la végétation que quand la putréfaction qui suit la fermentation, la réduit dans un état savonneux, ce qu'on appelle du *fumier consommé*.

Il y a cependant une exception dans le cas où il faut employer le fumier dans les terres fortes et fraîches avant d'être consommé, et n'étant encore que de la litière, pour diviser et soulager ces terres. Mais en général les huiles des fumiers ne fertilisent qu'après leur décomposition, lorsqu'après avoir été mêlés, elles deviennent dissolubles dans l'eau; les sels purs nuiraient plutôt aussi à la végétation, qu'ils ne serviraient, avant qu'ils soient mêlés et incorporés avec les huiles qui adoucissent leur acrimonie; c'est pourquoi l'urine employée seule, sans mélange, ne peut que nuire aux plantes par ses sels trop acres, et les faire périr.

Enfin le fumier ne dure, dans les terres à grains, que les deux récoltes du blé et de l'avoine. La troisième année aux jachères, il n'y paraît plus. Dans les potages où l'on a mis du fumier pour les choux, etc., on y fait, la seconde année, des racines, de l'oignon, etc.

Les ressources préparées par les engrais naturels, végétaux et animaux, sont: 10. de réparer l'épuisement de la terre végétale et rendant à la terre matrice celle qu'ils contiennent; 20. leurs parties grasses et salines, combinées et réduites à l'état savonneux, deviennent les matériaux de la sève; 30. ils contiennent beaucoup d'air inflammable: l'air fixe plus pesant que l'air atmosphérique reste concentré dans la terre, il est attiré par les racines, uni aux matériaux séreux, et l'air inflammable plus léger, s'échappe à travers les pores de la terre, il est absorbé par les feuilles, de sorte que ces engrais contiennent en eux-mêmes tout ce qui est nécessaire à la végétation.

Si l'emploi raisonné des fumiers fait la richesse des cultivateurs, leur exagération peut causer leur ruine. En effet outre la grande dépense de fumier, le blé qu'on sème dans une terre excessivement fumée pousse en paille, n'offre que de épis grêles, où on trouve seulement quelques grains fort allongés et peu chargés de farine.

Lorsqu'on répand moins de fumier, mais cependant plus qu'il n'est indispensable, les blés offrent des épis si gros, si garnis de grains que leurs tiges ne peuvent plus les supporter lorsqu'ils approchent de l'époque de leur maturité. Un vent un peu fort, une averse peu considérable suffit alors pour les verser. De là ces pertes énormes qui affligent les cultivateurs peu éclairés et trop avides d'obtenir un fort rendement.

Un autre inconvénient de la surabondance des engrais, c'est de donner un mauvais goût aux produits de la récolte. Cet effet se fait sentir principalement sur légumes, sur les arbres fruitiers même sur la vigne.

Ces inconvénients de l'abondance des engrais ou de leur mauvaise nature se font aussi sentir sur les fourrages. Il n'est pas de cultivateurs qui n'ait remarqué que les bestiaux ne mangent point l'herbe qui croît sur son fumier, sur les places où ses vaches ont fiévé l'année précédente.

On voit par ce qui précède combien il serait important à un cultivateur de proportionner rigoureusement ses engrais aux besoins de sa terre, lors même que l'économie ne l'y engagerait point.

En principe général, il vaut mieux toujours bien fumer une petite portion de terre que mal une grande parce que les frais de la culture de cette dernière étant plus considérables que ceux de la culture de la première, le bénéfice net en est d'autant diminué. De là les avantages de ne cultiver jamais plus du quart des terres arables d'une propriété en plantes annuelles ou bisannuelles, surtout en céréales.

Cependant, c'est une mauvaise méthode que de donner plus d'engrais qu'il ne faut pour assurer la bonté des prochaines récoltes, parce que l'excès de fertilité nuit à la production des graines et ne rend pas meilleures, en les rendant plus coûteuses, celles des plantes fourragères.

Comme nous l'avons signalé dans le cours de notre *causerie*, toutes les terres n'ont pas le même besoin d'engrais, et certains engrais conviennent plutôt à une espèce de terre qu'à une autre. Dans ce cas, la pratique, jointe à une minutieuse observation, est le meilleur guide.

L'époque où les engrais sont répandus sur les terres varie non seulement dans chaque pays, mais même dans chaque ferme.

Si les cultivateurs peuvent, sans inconvénients graves, varier l'instant où ils transportent leurs engrais, ils doivent tous être convaincus qu'il n'y a aucun avantage, mais des pertes certaines à le laisser longtemps sur le sol sans l'éparpiller et sans l'enterrer, car l'évaporation d'un côté, les pluies de l'autre, ne peuvent que lui enlever ses principes volatils et solubles; et ce sont, comme nous l'avons déjà fait remarquer plusieurs fois, les seuls réellement actifs qui s'y trouvent.

Que penser donc de ceux qui laissent leurs fumiers en petit tas et même éparpillés pendant des mois entiers, pendant tout un hiver, comme au moment où nous écrivons ces lignes, notre voisin nous en offre un exemple? Ces fumiers ne ressembleront plus qu'à de la paille pourrie, et ne devront pas produire plus de bien qu'elle. En effet une partie de la portion soluble de ces fumiers au moment de les enfouir dans la terre pourra bien avoir été entraînée dans la terre, mais aussi une autre aura certainement été emportée par les eaux dans les fossés ou sur les champs voisins, surtout lorsque ces champs reçoivent, lors de la fonte des neiges, les égouts des chemins publics.

Il est donc convenable que les fumiers, aussitôt leur entrée sur le sol soient dispersés et enterrés plus ou moins profondément selon la nature des plantes auxquelles ils sont destinés. Agir différemment est contraire au but et par conséquent nuisible aux intérêts de la culture.

La colique chez les chevaux.

Nous lisons dans un journal d'agriculture publié aux États-Unis, qu'un moyen très efficace de procurer du soulagement aux chevaux atteints de colique est le suivant: Faites dissoudre une chopine de sel dans une chopine d'eau chaude, et ajoutez à ce mélange une pinte de vinaigre, et donnez-en à boire la

moitié à l'animal malade; si cette première dose ne suffit pas pour guérir votre cheval, faites-lui boire le reste. Celui qui indique cette recette en a fait avantageusement l'expérience sur plusieurs chevaux atteints de colique. Le sel et le vinaigre étant faciles à obtenir, le moyen indiqué ne peut être qu'avantageux.

Danger de semer les graines dans une couche trop chaude.

Avant de placer ses graines dans une couche chaude il convient de s'assurer du degré de chaleur qu'elle possède. Quand elle est trop chaude pour recevoir les semis auxquels on les destine, il faut attendre quelques jours, plus ou moins, suivant la nature des graines et la manière de les placer. Ainsi un gros fruit peut être mis sur une couche chaude qui ferait périr une graine de melon; de même les graines de tabac, lorsqu'on les sème dans une terrine, peuvent être plutôt mises sur la couche lorsqu'on les sème à nu. On doit s'assurer de la chaleur d'une couche lorsqu'on l'emploie, si rigoureusement au moyen d'un thermomètre, soit par approximation en y enfonçant un bâton, ou même directement avec la main. Beaucoup de semis se perdent, se brûlent, comme disent les jardiniers, pour n'avoir pas pris ces précautions. Lorsque la chaleur d'une couche commence à décliner, on peut accélérer son refroidissement par des arrosements multipliés ou abondants; mais quand la chaleur ne fait que s'établir, ce moyen l'augmente presque toujours: c'est ce que ne savent pas tous les jardiniers, et ce qui leur fait souvent éprouver des pertes.

L'émigration de nos compatriotes.

M. le Rédacteur,

L'émigration des canadiens aux États-Unis paraît fixer l'attention de plusieurs membres de notre Parlement Provincial, et de presque tous les journaux de notre Province, mais on ne s'accorde pas quant aux moyens à prendre pour prévenir ou diminuer ce désastre. Les uns recommandent l'établissement de manufactures; les autres demandent une plus grande part d'encouragement de la part de nos gouvernants, en faveur de la colonisation, les uns et les autres ont raison. Mais il faut de plus, pour diminuer sinon arrêter ce fléau, que tous, tant que nous sommes, à quelque classe de la société que nous appartenions, nous apportions notre contingent d'efforts pour combattre cette plaie si désastreuse à notre population.

Si depuis un siècle, le peuple canadien s'est multiplié dans une proportion plus grande que les peuples qui l'environnent, ce n'est pas certainement dans les manufactures qu'il a puisé le germe de vie et cette moralité qui l'a distingué jusqu'aujourd'hui. Les manufactures domestiques ont suffi jusqu'à ces derniers temps à l'entretien de nos familles. Les femmes canadiennes, en travaillant dans leurs maisons à préparer les étoffes et les vêtements de la famille, retiennent leurs enfants, et leur font éviter les compagnies dangereuses et les réunions de gens des deux sexes, hors du contrôle de leurs parents: dangers si ordinaires dans les habitues des manufactures. C'est une gloire pour nos familles canadiennes de conserver ces habitudes de travail qui les rendent indépendantes et capables de se suffire à elles-mêmes, et on ne peut trop encourager ces anciennes coutumes des manufactures domestiques.

Nous devons donc de toutes nos forces encourager l'industrie domestique. Nos sociétés d'agriculture peuvent contribuer grandement à lui donner de l'émulation en accordant des prix lors de nos exhibitions agricoles de comté, pour la meilleure fabrication de nos étoffes canadiennes.

Si les finances de nos sociétés d'agriculture ne permettent point, avec le système actuel, aux directeurs de donner tout l'encouragement voulu, que l'on s'adresse au Conseil d'agriculture pour obtenir un octroi spécial à cet effet, ou que l'on

retranché sur quelques parties de la liste des prix accordés aux exhibitions, pour ajouter une certaine somme en faveur de l'industrie domestique. C'est avec plaisir que je vois des personnes les plus haut placées dans notre province prendre cette cause en mains et aider à la formation d'associations pour encourager l'industrie domestique, tel que le digne évêque de Trois-Rivières, Mgr Lafleche.

Ceux qui disent que nos manufactures domestiques n'ont pas besoin d'encouragement, n'ont pas réfléchi sur la tendance de nos cultivateurs à abandonner cette pratique, pour demander aux marchands ce qui leur est nécessaire pour leurs vêtements. Le plus grand nombre des familles qui émigrent aux Etats-Unis se trouve parmi celles qui n'ont pas craint de s'endetter chez le marchand dans le but de se procurer des étoffes qui auraient pu être fabriquées par les membres de leurs familles.

C'est donc ce luxe effréné qui règne plus que jamais dans la plupart de nos paroisses qui oblige plusieurs de nos compatriotes à s'exiler de notre cher Canada, où avec du travail et de l'économie on peut trouver l'aisance et le bonheur. Si on y réfléchissait sérieusement, nous serions plus lents à nous décider de l'abandonner; et on donnant à notre culture la somme de travail ardu et pénible que l'on va offrir aux manufactures, nous serions certains de réussir au-delà de nos espérances.

Les dettes occasionnées par le luxe sont une des plus grandes causes de l'émigration. Nous constatons avec plaisir qu'aujourd'hui la plupart de nos marchands sont d'une plus grande réserve au point de vue du crédit à accorder dans la vente de leurs marchandises, car il était vraiment désolant de voir plusieurs de nos cultivateurs s'endetter chez le marchand, grever leurs propriétés d'hypothèques, consentir à payer des intérêts sur leurs vieux achats, et faire de nouvelles dettes jusqu'à ce que le marchand las d'attendre le paiement se décidât à faire vendre la propriété, et obliger par là les cultivateurs imprévoyants à prendre le chemin de l'exil, suivis quelquefois d'une nombreuse famille.

L'ivrognerie est encore une des causes principales de l'émigration. On invoque toutes sortes de prétextes, on emploie toutes espèces de ruses pour se soustraire à la loi qui règle la vente des boissons. Les ivrognes jubilent en ce moment d'une défectuosité qui se trouve dans la loi des licences et ils espèrent qu'au printemps, ils pourraient s'en donner à cœur joie dans les buvettes qu'ils espèrent confier à des vendeurs sans scrupules qui n'hésitent pas à livrer de la boisson à tous les ivrognes; l'on se propose d'en établir dans tous les coins de nos paroisses, principalement dans le voisinage des stations de chemins de fer. J'espère que sur ce point, on sera dé trompé, et que nos législatures fédérales et provinciales s'entendront ensemble de manière à enlever à la loi actuelle des licences de notre province, tout ce qui est sujet à de fausses interprétations et à la mettre en accord avec les exigences qui régissent les lois fédérales au point de vue du commerce; le peuple paisible, honnête et ami du bon ordre ne saurait trouver à redire quant à la diminution des droits de douanes provenant des boissons, si le Gouvernement Fédéral, en posant des restrictions dans la vente des boissons, contribuait à empêcher les abus de toutes espèces causés par le hideux vice de l'ivrognerie, qui semble reprendre son empire d'autrefois.

Telles sont, M. le Rédacteur, les quelques remarques que me suggère l'amour de mon pays; si vous croyez qu'elles puissent être de quelque utilité, veuillez s'il vous plaît les publier dans la *Gazette des Campagnes*.

UN AMI DE L'INDUSTRIE DOMESTIQUE.

St. Alexandre de Kamouraska, février 1880.

P. S.—Je me proposais de vous donner quelques informations sur la colonisation du canton Pôhônégamook, mais comme vous avez eu des détails plus amples par M. le correspondant A. T., qui a accompli cette tâche digne d'éloge, je ne saurais rien y ajouter pour le présent; plus tard je vous mettrai au fait des opérations agricoles qui s'y poursuivent avec la plus grande satisfaction de la part des colons établis dans cette localité.

Bibliographies.

MOIS PRATIQUE DE ST. JOSEPH, ou pieux legs de ce glorieux patriarche à ses enfants, par le R. P. Huguet. Prix: 5 cents chaque; 40 cents la doz.; \$3 le cent. En vente à la librairie de J. B. ROLLAND & FILS.

Cet opuscule forme trente et une méditations pour le mois

de mars. Les personnes pieuses trouveront beaucoup d'intérêt à lire cet ouvrage fait pour ranimer les sentiments de dévotion à St. Joseph. C'est dans la vue de contribuer en quelque chose à la gloire de ce grand saint que l'auteur a publié ce petit mois de méditations en son honneur.

L'auteur de ce pieux opuscule dédie son modeste travail à St. Joseph et le prie d'aller semer ses pensées pieuses dans les murs bénis de la famille chrétienne.

C'est bien là le but de ces quelques pages; elles n'aspirent pas à faire beaucoup de bruit mais simplement à faire un peu de bien.

MOIS DE MARS.

MOIS DE ST. JOSEPH, contenant diverses prières et méditations sur St. Joseph, qui forme un joli volume in 32 de 256 pages, rol., 25 cts. L'exemplaire franco, la douzaine \$2.50. En vente à la librairie de J. B. ROLLAND & FILS, Montréal.

Les âmes pieuses, les familles chrétiennes et les communautés religieuses seront heureuses de trouver dans le *Mois de St. Joseph un manuel complet de prières et de diverses pratiques de piété* qui aideront à faire connaître et à propager partout le culte de St. Joseph qui Sa Sainteté PIE IX a nommé *Patron de l'Eglise Universelle*.

Le but de ce livre est d'exciter plus encore, s'il est possible, la piété des serviteurs de St. Joseph, ils y trouveront un aliment solide pour leur dévotion, et un grand nombre d'exemples propres à augmenter leur confiance envers ce saint protecteur.

LÉGENDES DE ST. JOSEPH, patron de l'Eglise universelle, 1 vol., in 12 bro., 30 centins franco par la poste, Montréal, J. B. Rolland & Fils, libraires éditeurs, 12 et 14 Rue St. Vincent.

Ce volume dédié à tous les vrais serviteurs de St. Joseph, se compose de trente-deux légendes, et un appendice, qui contiennent des traits inédits de la puissance et de la bonté de St. Joseph.

Il est d'usage de terminer les exercices du mois de St. Joseph en citant un exemple qui réveille l'attention des fidèles et grave dans leur cœur en caractères ineffaçables, une confiance inébranlable en leur saint protecteur. On pourrait lire cet ouvrage dans les communautés religieuses au réfectoire pendant le repas durant le mois de St. Joseph.

Les personnes pieuses vivant en communauté ou dans le monde trouveront dans ce volume une ressource précieuse pour passer saintement le mois de mars, pour honorer et imiter St. Joseph pendant toute leur vie.

Choses et autres.

Le *Courrier de Montréal* informe que dans le cours de l'année dernière, on a disposé dans la Manitoba et le Nord-Ouest de 1,023,368 acres des terres de la Puissance. Dans ce nombre ne sont pas compris les 1,400,000 acres cédés aux Métis.

L'éducation agricole.—On rapporte qu'un cultivateur du nom de Kuperus, ignorant complètement la langue anglaise, avait engagé un professeur pour la lui enseigner, uniquement dans le but de pouvoir s'initier à la science agricole par la lecture des journaux d'agriculture publiés en anglais. Ce cultivateur est propriétaire d'une ferme de 130 arpents, entièrement à l'état de prairies où il se livre à l'élevage des bestiaux. Combien de nos cultivateurs qui sachant lire ne se donnent pas la peine de recevoir un journal d'agriculture, le refusent même à leurs enfants, sous le prétexte d'économie, car ils trouvent trop coûteux de payer \$1 par année pour recevoir par exemple la *Gazette des Campagnes*; plus que cela encore, le Gouvernement de la Province de Québec leur offre l'avantage de recevoir gratuitement le *Journal d'Agriculture illustré*, pourvu qu'il deviennent membres d'une société d'agriculture. Combien de cultivateurs ont répondu à cette libéralité de notre Gouvernement? Le nombre des membres de nos sociétés d'agriculture a-t-il augmenté dans une forte proportion depuis qu'elles jouissent de ce privilège? Assurément non. Pour un grand nombre de nos cultivateurs, nous doutons même s'ils consentiraient à s'astreindre à la lecture d'un journal d'agriculture, dussions-nous les payer pour le faire, et c'est ce triste exemple d'insouciance pour la science agricole que les parents donnent tous les jours à leurs enfants.

Quelle différence il y aurait, si une fois ils se donnaient le jongle de la routine; entre qu'ils profiteraient des avantages

que leur offrent nos sociétés d'agriculture en en devenant membres, ils recevraient le *Journal d'agriculture*, et chaque année ils pourraient ajouter à leur petite bibliothèque agricole un volume contenant de précieux renseignements sur l'agriculture, le jardinage, l'horticulture, etc., etc., et illustré de nombreuses gravures. Nul doute qu'alors ils ne trouvaient trop coûteux de payer \$1 piastre par année pour recevoir la *Gazette des Campagnes* qui assurément ne serait pas de trop dans les rayons d'une bibliothèque que leurs enfants s'empresseraient de consulter dans leurs moments de loisir. On se plaît à vanter le progrès agricole qui s'opère chez nos voisins des Etats-Unis, et ce qui y contribue le plus est l'extrême importance que l'on attache à une haute éducation agricole que tous les cultivateurs américains tiennent à acquérir par tous les moyens possibles; le grand nombre de journaux d'agriculture publiés aux Etats-Unis, et hautement encouragés, en est une preuve.

Le poulailler.—Les cultivateurs pour la plupart sont indifférents à l'égard des soins à donner à leurs poules, non pas tant parce qu'ils croient qu'elles ne leur rapportent aucun profit, que parce qu'ils ne croient pas avoir assez de temps pour s'en occuper. Cependant, on passe souvent son temps à s'occuper de choses de moindre importance. Le profit à obtenir pour l'élevage des poules dépend beaucoup de la localité où l'on se trouve, au point de vue du marché, tant pour la vente des œufs que pour celle des volailles. Une certaine quantité de poules, telles qu'on en garde généralement sur une ferme, si elles sont convenablement soignées, et si l'on s'applique à élever les meilleures au point de vue des œufs et de la viande, rapportera annuellement plus en valeur qu'une bonne vache, et cependant l'on ne pourra nier qu'une vache demande plus de soins dans le cours d'une année, principalement en hiver.

Les poules mises en liberté demandent moins de soins que lorsqu'elles sont confinées dans une basse-cour; mais dans tous les cas on doit accorder une grande attention à l'élevage des poulets, et pouvoir en obtenir en nombre suffisant pour remplacer les vieilles poules qui ne sont pas aussi profitables mais qui au contraire sont un sujet de perte.

On doit aussi se rappeler que la vente des œufs est plus profitable que celle des poules, excepté dans le cas de vente de jeunes poulets; dans ce dernier cas il convient de donner sa préférence à une race qui serait meilleure pour la chair que bonne poudeuse.

Engrais provenant du poulailler.—En tenant compte des profits et pertes du poulailler, il est rare que l'on fasse la part des engrais qu'on y obtient. En effet, de la manière dont sont tenus les poulaillers, la plus grande partie des fientes de volailles est perdue; quand parfois le cultivateur paie \$20 pour obtenir une tonne d'engrais commercial, il ne soupçonne pas qu'il peut obtenir un engrais de même valeur de son poulailler. Qu'au moins chaque semaine on nettoie le poulailler. Mettez les fientes de vos volailles dans des barils, des corps vidés de farine par exemple, en l'alternant, en mettant un rang de fientes et un rang de terre, comme les balayures des cours, et y ajoutant un peu de plâtre. Mettez ces barils en réserve, et au printemps, au moment d'employer cet engrais, ajoutez-y une quantité de cendres. Cet engrais est égal au meilleur guano.

Soins à donner aux veaux.—Un célèbre éleveur d'animaux donnait le conseil suivant à un de ses voisins: "Comme éleveur d'animaux vous devez accorder le plus grand soin aux jeunes veaux; car en les laissant dépérir dès leur bas-âge, ils perdent le meilleur de leur viande. D'où viennent parfois ces viandes décharnées que l'on voit quelquefois sur nos marchés; et quelle est la cause qui a rendu cette viande pour ainsi dire livide et que les consommateurs n'achètent qu'avec la plus grande défiance? La raison en est de ce que ces animaux ont souffert dans la première période de leur croissance. On réussira peut-être à obtenir de ces animaux beaucoup de suif, au moyen d'un puissant engrais, mais jamais la viande n'offrira les qualités exigées par les bouchers.

Quantité de lait pour une livre de fromage.—La *Patrie*, en rendant compte des opérations de la fromagerie de *Jacob's Creamery*, rapporte que la quantité de lait requise pour fabriquer une livre de beurre, lorsqu'on fabrique le beurre et le fromage, en même temps, est de 25 livres, et il faut un peu plus de 15 livres de lait pour fabriquer une livre de fromage.—Une livre de lait équivaut à un peu plus d'une chopine de lait.

RECETTES

Moyen de rendre les chaussures imperméables à l'eau.

Il est nécessaire que ceux qui sont soumis au travail du dehors, lors de la fonte de la neige, et des pluies fréquentes au printemps, aient des chaussures qui puissent les garantir de l'humidité, et il importe pour cela que le cuir soit imperméable à l'eau. Voici un moyen efficace pour obtenir ce résultat: Faites fondre ensemble une chopine d'huile de lin, quatre onces de résine et huit onces de suif, celui de mouton serait préférable. Il convient de faire fondre cette composition sur un feu léger, et comme ces matières se refroidissent, il est nécessaire de les brasser au moyen d'une spatule lorsqu'elles durcissent. On se sert de ce mélange pour en imbiber le cuir des chaussures, ayant la précaution de le faire chauffer un peu afin de l'employer à l'état liquide; il faut aussi pour cela se mettre près d'un poêle afin que la composition ne refroidisse pas trop.

Remède bizarre et très-efficace contre la faiblesse de la vue.

Faire griller sur une chaufferette du foie de bœuf, inclinez la tête sur une chaufferette, en ayant soin de retenir la fumée au moyen d'un mouchoir. Ces fumigations ont produit un effet inespéré; au bout de cinq ou six jours les douleurs ont été calmées; l'œil malade a rendu une quantité d'eau étonnante.



CHEMIN DE FER DU

PACIFIQUE CANADIEN.

Soumissions pour Matériel Roulant.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné, jusqu'à MIDI, LUNDI, le 23 FEVRIER courant, pour fournir immédiatement le matériel roulant qui suit:

- 4 Wagons de première classe.
- 2 Wagons pour les Bagages et les Malles.
- 60 Wagons de Fer.
- 60 Wagons Plateformes.

Des plans et devis peuvent être vus, et l'on peut obtenir tous les renseignements désirés en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique, à Ottawa, et au bureau de l'ingénieur du chemin de fer de l'Intercolonial, à Moncton, N.-B.

Le matériel roulant doit être livré sur l'embranchement de Pimbin du chemin de fer du Pacifique Canadien, le ou avant le 15 MAI prochain.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Chemins de Fer }
et des Canaux. }
Ottawa, 7 février 1880.

Le temps fixé pour recevoir les susdites Soumissions est prolongé d'une semaine, savoir: jusqu'à LUNDI, 1er MARS, et le temps fixé pour la livraison d'une partie du Matériel Roulant est prolongé au 1er JUIN.

Par ordre,

F. BRAUN.

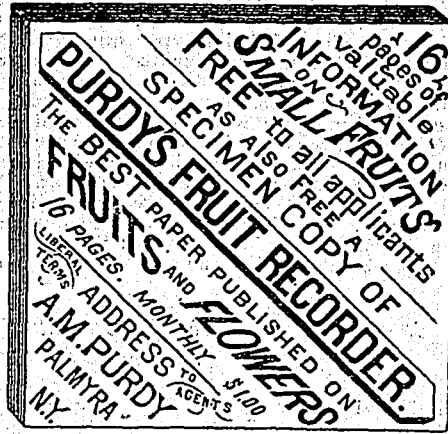
27 février 1880.

Apprentis demandés.

DEUX jeunes gens actifs et désireux d'apprendre la typographie, trouveront de l'emploi à l'atelier typographique

de la Gazette des Campagnes. Pour conditions s'adresser à
FIRMIN H. PROULX,
 Ste. Anne de la Pocatidre.

Ayant été nommé agent pour le Purdy's Recorder and Collage Gardener, ceux qui désirent y souscrire pourront nous faire parvenir \$1 pour le prix d'abonnement.
FIRMIN H. PROULX.



CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE-CANADIEN.

DES SOUMISSIONS pour une seconde section de 100 milles à l'ouest de la RIVIERE-ROUGE, seront reçues par le soussigné jusqu'à MIDI, LUNDI, le 29 MARS prochain. La section s'étendra de la fin du 4ème contrat, près de la frontière ouest de Manitoba, à un point sur le côté ouest de la vallée de Bird-Tail-Creek. Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées qui, avec toutes autres informations nécessaires, peuvent être obtenues aux bureaux de l'ingénieur du Chemin de Fer du Pacifique, à Ottawa et Winnipeg, le et après le 1er Mars prochain.

Par ordre, **F. BRAUN,** Secrétaire.

Département des Chemins de Fer et des Canaux. Ottawa, 11 février 1880. 26 Février 1880.



CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN. Soumission pour Matériel Roulant.

ON DEMANDE DES SOUMISSIONS pour fourniture d'un MATÉRIEL ROULANT devant être livré sur le Chemin de fer du Pacifique Canadien, pendant les quatre années à venir. On devra livrer chaque année les objets suivants ou à peu près, savoir :

- 20 Engins Locomotives.
- 16 Chars de première classe (dont une partie en traverso).
- 20 Chars de seconde classe (dont une partie en traverso).
- 3 Chars Express et à Bagage.

- 3 Chars Poste et à Fumer.
- 240 Chars Botte à Fret.
- 100 Chars à Plateformes.
- 2 Charrues à Ailes.
- 2 Charrues à Neige.
- 2 Flangers.
- 4 Chars à Mains.

Le tout devant être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré au Chemin de fer du Pacifique Canadien au Fort William ou dans la Province du Manitoba.

On peut, sur demande, se procurer des plans et spécifications, au bureau de l'ingénieur en chef, à Ottawa, le et après le 15e JOUR DE MARS prochain. Les soumissions seront reçues par le soussigné, jusqu'à MIDI, le PREMIER JUILLET prochain.

Par ordre, **F. BRAUN,** Secrétaire.

Département des Chemins de fer et des Canaux. Ottawa, le 17 février 1880. 19 Février 1880.



CONTRATS DES MALLES.

DES SOUMISSIONS, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à MIDI,

VENDREDI, LE 19 MARS 1880

pour le transport des Malles de Sa Majesté, sur un contrat proposé pour quatre ans, dans chaque cas, entre les places ci-dessous mentionnées, à partir du 1er JUILLET 1880.

- CACOUNA et la STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine ;
- CRAIG'S ROAD STATION et LEEDS, trois fois par semaine ;
- GREEN RIVER et ST. ANTONIN, trois fois par semaine ;
- GREEN RIVER et ST. MODESTE, trois fois par semaine ;
- LAC BEAUPORT et QUEBEC, deux fois par semaine ;
- LAUZON et LEVIS, douze fois par semaine ;
- LAVAL et QUEBEC, trois fois par semaine ;
- LEEDS et WEST BROUGHTON, trois fois par semaine ;
- LA STATION DE L'ISLET et ST. CYRILLE, deux fois par semaine ;
- ST. ANSELME et STE. CLAIRE, sept fois par semaine ;
- ST. ELZEAR et ST. SYLVESTRE EAST, une fois par semaine ;
- ST. SAMUEL DE GAYHURST et VALLETORT, une fois par semaine.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat proposé peuvent être vus, et des blancs de soumissions peuvent être obtenus aux Bureaux intermédiaires.

W. G. SHEPPARD, Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes, Québec, 4 février 1880.

PRIERE A NOS ABONNES DE PAYER AU PLUS TOT.